



DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Commune d'Éterville Quartier d'habitation "L'Orée"

Permis d'aménager n° PA 01425421D0002 accordé le 5 juillet 2021 et Permis d'aménager modificatif 1 n° PA 01425421D0002 M01 accordé le 23 Novembre 2021

LOT n°

Superficie totale: 970 m²

Cadastre: ZA n°297 et 320 Surface de plancher: 570 m²

PLAN DE VENTE



ZA.320: 9a 08ca ZA.297: 0a 62ca



9, Place du Bras d'Or 14 130 Pont-L'Evêque

CAEN - Bureau secondaire 102 Ter, Avenue Henry Chéron 14 000 Caen Responsable : Guillaume Doligez FALAISE - Bureau secondaire 44, rue Georges Clémenceau 14 700 Falaise Responsable : Jean-Marc Pierrot ARGENTAN - Permanence Espace Bee Cowork - 1 rue de la Paix Place des Trois Croix - 61 200 Argentan

	Modifications	Dale	Elabli pai
\	Création	20.07.2021	JoH
3	Mise à jour	22.08.2022	JoH
)	Mise à jour	14.09.2022	JoH

Tél: 02.31.65.02.20 - Fax: 02.31.65.02.40 - contact@amenageo.fr Successeurs de Genvals DOLIGEZ - Gustave LUBAC - Maurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU

SELARI, au capital de 35 280 € - RCS Lisieux : 442 135 976 00045

TVA Intracom: FR764442135976 - NAF7112A - N°Inscription OGE : 2002C200010

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat.»

LIMITES - Delimitation - Bornage					
NON DEFINIES					
□Nord	□Sud	□Est	□Ouest	□façades sur voie	☐ Autres
□ DEFINIES jurio	diauement	t et maté	erialisées : D	ELIMITATION - BORNAGE	

	ldentité du(des) Nature de la limite Descriptif propriétaire(s)		PROCES-VERBAL de DELIMITATION - BORNAGE ou PLAN à annexer à l'acte		Date du contrôle du bornage effectué par le Géomètre-Expert
		riverain(s)	Date	Nom et adresse du Géomètre-Expert	soussigné
Limite NORD	Limite matérialisée par 2 bornes nouvelles	Lot 14 ZA n°319 et ZA 298	19/11/2021	GÉOMÈTRE-EXPERT GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE GUILlaume DOLIGEZ Jean-Marc PIERROT PONT L'EVEQUE - CAEN FALAISE - ARGENTAN Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40 contact@amenageo.fr / www.amenageo.fr	13/09/2022
Limite SUD	Limite matérialisée par 2 bornes nouvelles	Voirie ZA n°296 et 307	19/11/2021		13/09/2022
Limite OUEST	Limite matérialisée par 2 bornes nouvelles	Voirie ZA n°327	19/11/2021		13/09/2022
Limite EST	Limite matérialisée par 3 bornes nouvelles	Commune d'Eterville ZA n°301	19/11/2021		13/09/2022

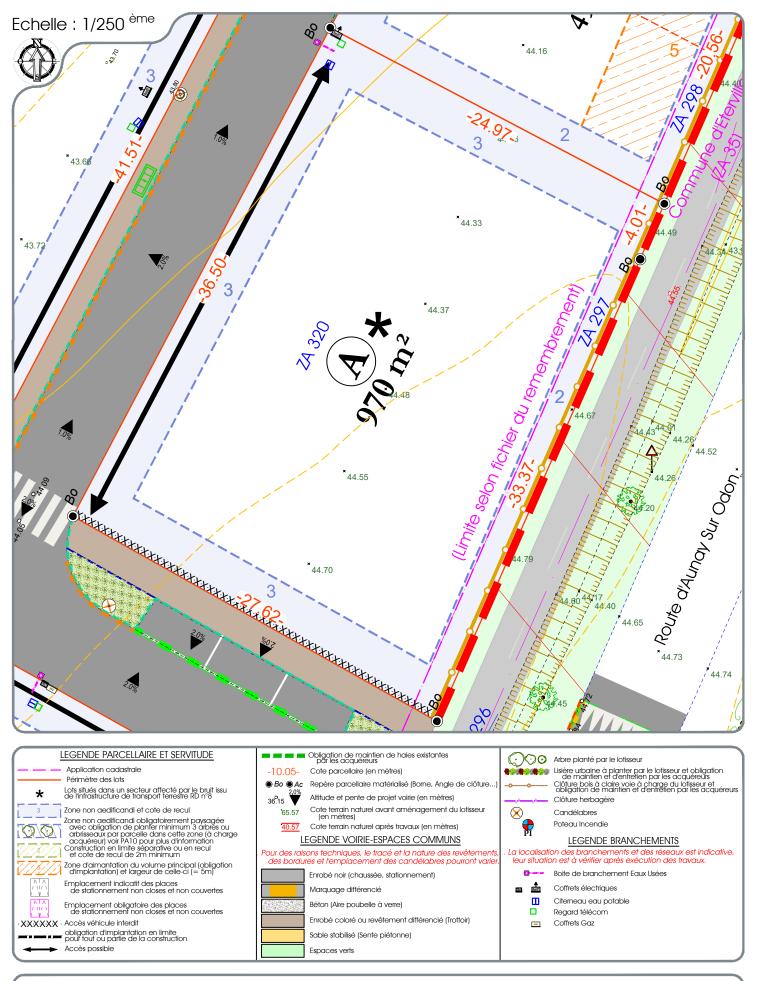
\boxtimes	Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : $S=970\ m^2$.
В:	Plan de division joint.

Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le 14 Septembre 2022,

par Monsieur Guillaume DOLIGEZ, Géomètre-Expert à Pont-L'Évêque,





NOTA: La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.

- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
 Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
 Levé topographique en Septembre 2018

0m 1m 5m 7m